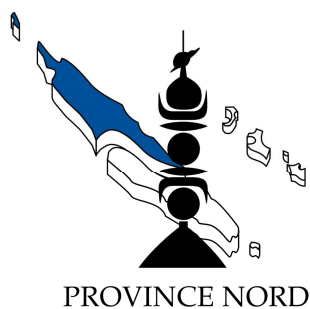




CAHIER DES CHARGES

**Bilan des connaissances et propositions de
gestion de la faune autochtone et endémique
sur le site « presqu'île de Pindaï »**

Table des matières

Table des matières	2
1 Introduction	3
2 Prescriptions techniques.....	3
2.1 Contexte et objectifs de la prestation	3
2.2 Méthode / compétence à mettre en œuvre	4
2.3 Espèces et sites d'étude retenus	4
2.4 Récupération des données disponibles	4
2.5 Description de la prestation.....	4
2.6 Communication.....	6
3 Prescriptions administratives.....	6
3.1 Suivi et pilotage de la prestation	6
3.2 Délai d'exécution	6
3.3 Pénalités de retard.....	6
3.4 Prolongation du délai.....	7
3.5 Qualité du mandataire	7
3.6 Cotraitance / sous-traitance	7
4 Prescriptions financières.....	7
4.1 Phasage et justificatifs	7
4.2 Modalités de paiement.....	8

1 Introduction

La presqu'île de Pindaï (au sud de la commune de Pouembout) est une zone littorale d'environ 2000 ha comportant la plus grande surface de forêt « sèche » sur foncier public en province Nord, ainsi que d'autres points d'intérêts sur le plan écologique, paléontologique, historique et récréatif.

Actuellement, ce site est mis à disposition de la province Nord par la Nouvelle-Calédonie. Le niveau d'intervention est limité, avec l'entretien des voiries par la commune, le maintien d'un réseau de voie incendie/pare-feu par la province Nord, et une importante zone de restauration de forêt sèches où les opérations sont principalement menées par l'Agence néo-calédonienne de la biodiversité (ANCB). Le site est en libre accès au public.

Depuis plus de 20 ans, des projets d'aménagement et/ou de gestion ont été formulés de façon épisodique, sans pouvoir se concrétiser. Ils s'orientent tous vers une augmentation de l'intensité de gestion, dans la perspective d'un aménagement de type parc provincial, c'est-à-dire d'une zone naturelle ayant pour vocation la conciliation de la conservation de la biodiversité et l'accueil du public à des fins éducatives et récréatives. Ces différents usages peuvent cependant être peu compatibles, et nécessitent la mise en place de règles de gestions (planification, zonage, etc.).

Afin de préserver et de poursuivre le rétablissement des qualités écologiques du sites, la province Nord souhaite faire le point sur le volet connaissance et conservation de la faune à travers le présent cahier des charges.

2 Prescriptions techniques

2.1 Contexte et objectifs de la prestation

La province Nord envisage pour cette presqu'île une gestion de type « parc », c'est-à-dire d'une zone naturelle susceptible d'être aménagée en vue de favoriser mais aussi de canaliser et d'organiser la fréquentation du public. Les usages envisagés (et parfois déjà existants) pourraient être des activités de :

- loisirs, récréation (activité de plages, pique-niques, ballades),
- chasse (cerfs principalement),
- pêche littorale/côtière,
- sports (petite randonnée, VTT, activités nautiques, etc.),
- observation, interprétation de la nature et du patrimoine,
- écomusée, chantier école, animation,
- restauration /génie écologique,
- ...

Dans cette perspective, le présent cahier des charges a pour objectif de cadrer une prestation d'élaboration d'un document de synthèse et la livraison des documents et données associés (iconographie, table de données, cartographie, etc.) relatif à la gestion de la faune endémique et autochtone de la presqu'île de Pindaï.

2.2 Méthode / compétence à mettre en œuvre

Collecte et synthèse de données, synthèse bibliographique, analyse de données, expertise en biologie et en écologie de la faune (avifaune, herpétofaune, chiroptérofaune), conduite de protocoles d'inventaires de terrain (mêmes compartiments de biodiversité), traitement de données géographiques/production de cartographies numériques.

2.3 Espèces et sites d'étude retenus

Le site retenu est la presqu'île de Pindaï, commune de Pouembout. Cependant, des éléments d'intérêts qui se situeraient à proximité du site peuvent être intégrés dans le cadre de la présente prestation, en particulier dans le périmètre des zones sclérophylles de Pouembout (Tiéa, Tipenga) et Poya (Népoui, Nekoro, creek Hervouët, Mondoni, Nepou). Par ailleurs des éléments non circonscrits à la presqu'île ou à son environnement proche (= au-delà d'un rayon d'environ 20 km) peuvent être présentés, notamment en ce qui concerne la représentativité de la zone pour certaines espèces présentant des enjeux particuliers ou majeurs.

La prestation portera à titre principal sur les compartiments de la faune suivant :

- Chiroptérofaune (microchiroptères principalement)
- Avifaune terrestre et marine
- Herpétofaune

Ne rentre pas dans le champ de la présente prestation la paléofaune dont des traces ou fossiles sont connus de la zone d'étude.

2.4 Récupération des données disponibles

Les données de bases pourront être récupérées à partir

- Des données et travaux détenus par la province Nord
- Des données disponibles dans les bases accessibles, notamment Endemia, Muséum national d'histoire naturelle, Institut agronomique néo calédonien, Institut de recherche pour le développement, Union internationale pour la conservation de la nature, Global Biodiversity Information Facility, etc.
- Des données disponibles auprès d'opérateurs privés (bureaux d'études, associations, opérateurs divers),

Attention, la mise à disposition de certaines données pourra faire l'objet d'accords ou conventions spécifiques, que le mandataire devra anticiper dans la planification de son travail.

2.5 Description de la prestation

La trame du document sera discutée en début et au cours de la prestation par le comité de pilotage.

Le prestataire devra s'assurer en amont de disposer de toutes les autorisations nécessaires dans le cadre de la présente étude (permis de collecte, dérogation espèces protégées...).

Les différentes composantes à livrer sont notamment :

1. Contexte global et note sur les habitats disponibles,
2. Synthèse par groupes principaux, description et systématique/taxonomie, répartition, statut et état des populations, traits biologiques principaux, auto-écologie résumée.
3. Inventaire bibliographique des espèces et zonage connus et potentiels,
4. Missions de terrains destinées à actualiser, confirmer, affiner le livrable 3
5. Analyse des principaux enjeux de conservation, identification des principales menaces,
6. Rédaction de fiches signalétiques (incluant au minimum 2 à 3 éléments d'iconographie de haute qualité qui seront livrés à part, ainsi que les droits d'utilisation associés) des espèces les plus emblématiques/représentatives ou présentant les enjeux spécifiques,
7. Proposition d'axes de travail pour un plan de conservation de la faune de la presqu'île
 - Suggestion d'actions, notamment de génie écologique, de conservation, de valorisation, de renforcement, de protection ou de remédiation des habitats,
 - Identifier les compatibilités/incompatibilités des usages évoqués plus haut (organisation de la fréquentation du public voire du développement d'activité récréatives, sportives et éducatives) avec les intérêts écologiques précédents, et proposer si possible des mesures et/ou des zonages susceptibles de permettre cette compatibilité.
 - Proposition de zonage (ou de phasage des activités) dans les zones :
 - D'intérêts avérées (inventaires, données existantes),
 - D'intérêt probable (habitats/conditions écologiques),
 - à prospecter,
 - éventuellement à protéger ou sanctuariser.
 - Propositions justifiées d'acquisition de connaissance et/ou de prospection complémentaires

Un tableau de suivi de la prestation comprenant les informations d'avancement de la prestation, la liste des personnes contactées et l'origine des données récupérées sera également créé par le prestataire et mis à disposition dans un espace partagé dédié, même si la recherche a abouti à l'absence de nouvelle information. Dans ce cas, la raison sera également identifiée : donnée inexistante ? donnée existante mais non récupérée ? etc.

Tous les livrables seront remis en langue française sous format numérique compatible avec les systèmes et logiciels utilisés par la province Nord (notamment suite bureautique *Microsoft Office*).

Toutes les données iconographiques seront livrées au format .jpeg (mini 12Mp / impression 600 dpi), avec un droit d'utilisation cédé à la province Nord sans limite de durée, pour tous support et pour tout usage (amélioration et de diffusion des connaissances, communication, sensibilisation, etc.) à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Toutes les données géographiques et toutes les cartes seront livrées sous forme de fichiers de système d'information géographique compatible avec les formats *ESRI ArcGIS* (par défaut, fichiers shapefile .shp). Les cartes seront en plus livrées au format *Adobe acrobat* (.pdf). Les modalités d'échange et de livraison des données géographiques seront précisées dans une annexe de la convention de prestation.

Toutes les données géographiques et cartographiques livrées sont projetées dans le système RGNC 91-93 / Lambert New Caledonia (EPSG 3163).

Le référentiel taxonomique à utiliser est le référentiel taxonomique du Museum national d'histoire naturelle de Paris TAXREF dernière version disponible à la date de la livraison, sauf pour les espèces dont la taxonomie n'est pas clarifiée ou pas encore établie.

Toutes les informations sont datées et sourcées, notamment par référence à une bibliographie annexée au rapport principal.

2.6 Communication

Toute communication concernant la présente prestation (médias, publication sur les réseaux sociaux, etc.) devra être soumise à la validation préalable du dispositif de suivi décrit au 3.1

3 Prescriptions administratives

3.1 Suivi et pilotage de la prestation

Cette prestation est pilotée par le service milieux et ressources terrestres (SMRT), au sein de la direction du développement économique et de l'environnement (DDEE) de la province Nord.

Un comité de pilotage pourra être constitué pour assurer le suivi de la présente prestation ; il pourra inclure de façon ponctuelle ou permanente d'autres services provinciaux, des experts pertinents ainsi que l'Agence néo-calédonienne de la biodiversité.

Les réunions de suivi seront réalisées entre le prestataire et le comité de pilotage ; il s'agit au minimum de :

- Une réunion de lancement en présentiel à Koné
- Une réunion de suivi intermédiaire, en présentiel ou en visio-conférence
- Une réunion de restitution, en présentiel à Koné, qui sera élargie au-delà du dispositif de suivi mentionné au 3.1 : autres agents provinciaux, potentiellement d'autres acteurs extérieurs (ANCB, instituts de recherche, associations locales).

D'autres réunions ou échanges seront fixées à tant que de besoin, par défaut en visio-conférence.

Le prestataire devra informer le SMRT de chacune de ses sessions de terrain afin que les équipes soient informées et puissent le cas échéant se joindre à lui dans le cadre de ses missions.

3.2 Délai d'exécution

Le candidat retenu devra rendre ses livrables **avant le 30 août 2026**.

Les livrables 1 , 2 et 3 (version bibliographique), ainsi que la planification des missions de terrain seront dus pour le **30 novembre 2025 au plus tard**.

Un calendrier d'exécution prévisionnel devra être proposé dans l'offre.

3.3 Pénalités de retard

En cas de non-respect du délai d'exécution, le prestataire encourt des pénalités d'un montant égal à 5 000 francs CFP par jour ouvrable de retard.

3.4 Prolongation du délai

Le délai d'exécution pourra être prolongé par ordre de service, dès lors que la province Nord et le prestataire constatent contradictoirement des conditions entravantes directement ou indirectement la réalisation des prestations. La prolongation du délai d'exécution par ordre de service sera régularisée par avenant à la convention.

3.5 Qualité du mandataire

Le prestataire justifiera dans l'offre de sa capacité (ainsi que celle de ses éventuels cotraitants ou sous-traitants) à fournir la prestation demandée, notamment en joignant un CV approprié des opérateurs, ainsi qu'un état de son expérience en la matière, et éventuellement des permis de collecte et dérogations espèces protégées qu'il se serait vu délivrer sur des dossiers antérieurs.

3.6 Cotraitance / sous-traitance

La cotraitance et/ou la sous-traitance sont autorisées. Le mandataire désigne les membres du groupement, précise leurs rôles respectifs dans la prestation et fait son affaire des relations avec ceux-ci, sans toutefois qu'elles ne puissent aller à l'encontre des prescriptions du présent cahier des charges. Le mandataire reste seul responsable de la prestation et interlocuteur principal de la province Nord.

4 Prescriptions financières

4.1 Phasage et justificatifs

Le paiement se fera dans les conditions stipulées dans la convention de prestation.

4.2 Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement bancaire.

Dans le cadre d'une cotraitance ou d'une sous-traitance, le mandataire fait son affaire des paiements de ses sous-traitants et cotraitants.

Lu et approuvé

Bon pour acceptation des prescriptions contenues au présent cahier des charges

A Koné, le

Signature :

Annexe 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

agissant en mon nom personnel

ou

agissant au nom et pour le compte de la société

en qualité de.....

ayant son siège social à.....

tel :

courriel :

matriculée suivant les numéros :

- n° d'identité d'établissement (RIDET) :
- n° d'inscription au registre du commerce :

atteste sur l'honneur que la société que je représente est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre.

Si mon offre était retenue, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale et extrait K-bis dans le délai de 10 jours à compter de la date notification de la demande de la province Nord, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

La non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Koné, le

Cachet et signature

